

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
27 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le trois avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
9 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Procurations : 3
- Absents : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUET, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme ROBIC à Mme LE NORMAND, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.

ETAIT ABSENTE : Mme SAMZUN.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°2024 -10 – Participation obligatoire OGEC 2024

Vu la participation financière communale versée chaque année à l'OGEC calculée en fonction du coût moyen réel d'un élève de l'enseignement public sur l'année n-1, scolarisé en maternelle d'une part, et scolarisé en primaire d'autre part.

Calcul : le coût moyen est une base de référence annuelle qui est multipliée par le nombre d'élèves larmorien scolarisés à l'école privée.

Le versement de la dotation se fera par trimestre à partir de la base définie comme suit, actualisée par les effectifs réels à chaque trimestre.

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	
<i>Effectif septembre 2023 (N-1)</i>	95 élèves	134 élèves	
<i>Dotation par élève larmorien</i>	1250,07€	362,16€	
VERSEMENT ESTIMATIF 2024	118 756,71€	48 529,69€	Total : 167 288,40€

Vu l'avis de la commission des finances en date du 26 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la participation financière communale à l'OGEC 2024 comme mentionnée ci-dessus.
- De l'autoriser à signer l'avenant à la convention initiale avec l'OGEC en lien avec l'actualisation de la participation 2024.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE À L'UNANIMITÉ.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 09 avril 2024**

LE MAIRE

Patrice VALTON

